



Proposition de stage

Paris, le 22 décembre 2021

Comment mobiliser la consultation publique et la concertation publique pour la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques sanitaires et alimentaires ?

Contexte :

C'est dans un environnement en forte évolution (mondialisation, changement climatique, nouveaux agents pathogènes...), et dans un objectif de réinterroger ses priorités, son fonctionnement et son organisation, que la DGAL a élaboré son nouveau plan stratégique 2021-2023, pour mieux répondre aux attentes de la société, maintenir un haut niveau de sécurité sanitaire et renforcer la résilience de nos systèmes alimentaires.

Le plan est structuré autour de quatre grandes priorités :

- Axe 1 : Orienter l'effort du collectif de la DGAL sur des objectifs à fort enjeu ;
- Axe 2 : Promouvoir une vision intégrée de l'alimentation, partagée avec la société ;
- Axe 3 : Attirer, mobiliser et valoriser les bonnes compétences ;
- Et Axe 4 : Améliorer l'environnement de travail.

La présente offre de stage est proposée dans le cadre du travail confié au groupe de projet 2.2.1 : favoriser le dialogue et la concertation avec les représentants de la société civile (Axe 2 - groupe lancé début décembre 2021), dont le mandat est le suivant :

“Pour atteindre l'objectif visant à renforcer la relation de confiance vis-à-vis de la société civile et des élus, il est nécessaire de mieux faire connaître au grand public les actions de la DGAL relatives à la maîtrise des risques sanitaires et à l'adaptation des normes de production alimentaire. C'est ce porté à connaissance qui doit contribuer à démontrer que les actions de la DGAL prennent pleinement en compte les attentes sociétales inhérentes aux enjeux sanitaires et alimentaires. A cet effet, un groupe de projet est constitué pour conduire une action collégiale visant à déterminer les méthodes à développer et les moyens inhérents à mobiliser pour favoriser le dialogue et la concertation avec les représentants de la société civile. Le groupe de projet doit décrire l'organisation optimale à mettre en place pour assurer d'une part la consultation des représentants de la société civile, d'autre part la concertation avec ces mêmes représentants.

Les travaux doivent se clôturer par la production d'une procédure de consultation et de concertation qui soit connue et reconnue pour la clarté des modalités de sa mise en œuvre, la représentativité des publics visés, la transparence des résultats obtenus et la cohérence des suites données avec les avis exprimés lors des consultations et des concertations.”

A ce stade, les membres du groupe ont engagé des réflexions sur la définition des grandes étapes d'analyse à conduire :

- de la réglementation et des procédures nationales qui encadrent les modalités de consultation publique et de concertation avec le public ;
- des consultations effectuées par la DGAL au cours des 5 dernières années : inventaire des consultations au niveau UE et FR, nature des consultations (stratégie sur une politique publique projet de texte réglementaire, évaluation d'une politique publique ...), modalités (procédure formelle ou informelle).

Cette première étape doit permettre d'identifier les cadres d'action possibles et de comprendre le positionnement de la DGAL engagé jusque-là dans son dialogue avec la société, à la fois en matière d'activité

régaliennne courante et continue, et dans le cadre de politiques incitatives structurantes (Politique nationale de l'alimentation, Plan Ecoantibio ...). Cette première étape a permis d'identifier les divers modes de consultation qui sont définis réglementairement et mis en œuvre actuellement au sein de la DGAL. C'est à partir de cet état des lieux qu'il sera possible d'engager la seconde étape, plus prospective, afin de définir les champs d'action de la DGAL pour lesquels d'autres méthodes sont envisageables pour la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques sanitaires et alimentaires.

Il est prévu de compléter les recherches de nature documentaire par des entretiens avec des acteurs clés identifiés en interne (autres sous-directions de la DGAL, Conseil National de l'Alimentation, direction de la communication, service juridique), et en externe (acteurs de la gouvernance du CNOPSAV, acteurs de la gouvernance des politiques incitatives, Commission nationale du débat public, MTES ...).

Objectifs du stage :

Favoriser le dialogue et la concertation avec les représentants de la société civile, et s'interroger sur les modalités de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques relève de l'analyse des politiques publiques. En confiant une partie de ses missions à un-e étudiant-e en sciences politiques, le groupe de projet souhaite bénéficier de l'analyse critique et de l'encadrement méthodologique et académique des sciences sociales pour compléter ses compétences propres.

L'objectif final du stage, en plus de la rédaction d'un mémoire académique, est l'élaboration d'un outil d'aide à l'attention des acteurs de la chaîne décisionnelle de la DGAL. En effet, identifier les politiques publiques pour lesquelles il serait pertinent d'avoir recours à la consultation et/ou la concertation publique et faire évoluer les schémas habituels est un changement de paradigme. Cela nécessite analyse juridique, temps, réflexion, et prise de recul, qui sont autant d'étapes malheureusement remises en question par les impératifs de gestion de crise auxquels la DGAL est de plus en plus confrontée.

Avec l'aide des membres du groupe projet et à l'appui des sources théoriques qu'il mobilisera, il sera donc demandé au stagiaire d'identifier les indicateurs clés permettant de déclencher la consultation et/ou la concertation, de réfléchir aux étapes d'un processus d'analyse, et d'élaborer un logigramme d'aide à la décision pour guider les décideurs, afin de réaliser toutes ces étapes d'analyse dans un temps limité. En résumé, cet outil devra permettre, pour une politique et un contexte donnés, de répondre à ces questions principales : une consultation publique est-elle imposée par la réglementation ? dans le cas contraire, une consultation/concertation publique est-elle utile ? auprès de quels acteurs ? et comment réaliser cette consultation/concertation ?

Travaux à conduire :

Le stagiaire sera accompagné par le groupe projet, auquel il sera associé, et s'appuiera sur l'état des lieux préparatoire qui est en cours de réalisation pour construire son enquête qui consistera en :

- un travail de bibliographie complémentaire,
- une expertise des différents modes de consultation qui peuvent être mobilisés (analyse force/faiblesse/opportunités/menaces),
- la préparation et la réalisation des entretiens d'enquête : identification précise des personnes à enquêter, élaboration d'une grille d'entretien, réalisation des entretiens,
- l'analyse du contenu recueilli,
- la réalisation du livrable d'aide à la décision.

Durée et lieu du stage :

Le stage durera 3 mois (mai - juillet) et sera localisé à la SDSSA (Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments) de la DGAL. Travail à distance possible.

Personnes à contacter :

- M. Eric DUMOULIN, Responsable stratégique du groupe de projet 2.2.1 : favoriser le dialogue et la concertation avec les représentants de la société civile.
Sous-directeur de la sécurité sanitaire des aliments
eric.dumoulin@agriculture.gouv.fr
01 49 55 84 18
- Mme Karine BERTHOLON, contributrice au groupe de projet 2.2.1 : favoriser le dialogue et la concertation avec les représentants de la société civile
Chargée d'étude contaminants chimiques
Bureau d'appui à la maîtrise des risques alimentaires
karine.bertholon@agriculture.gouv.fr
01 49 55 48 10

